

M. Winch: Cependant, si vous n'aimez pas le mot "Gestapo", je veux bien le retirer; je dirai tout simplement que je m'élève contre l'existence, en régime démocratique, d'un service secret qui procède à des enquêtes secrètes dont les intéressés ne peuvent prendre connaissance et qui peuvent en faire des réprouvés sans qu'ils en sachent absolument rien ou qu'ils puissent répondre aux accusations portées contre eux.

Si j'ai pris la parole, monsieur le président, c'était pour dire ceci. En ce qui me concerne, j'apprécie les observations du ministre de la Justice disant que lui-même ne met nullement en doute mon attitude démocratique, mon loyalisme ou mon patriotisme. Ce que je veux dire, c'est ceci. Si la Gendarmerie veut continuer à dépenser ainsi l'argent du contribuable, ce sera du gaspillage parce que je n'ai nullement l'intention de modifier mon loyalisme et mon patriotisme, et j'estime qu'on pourrait avec avantage affecter l'argent du contribuable à autre chose.

M. Peters: Le ministre voulait savoir quand j'ai eu ce renseignement. En 1947 ou 1948, je fréquentais le collège Carleton. A ce moment-là, le groupe des étudiants de Carleton étudiait la possibilité de s'affilier à une association d'étudiants rattachée à une université de Montréal et dont je savais qu'elle avait été antérieurement dominée par des éléments communistes. Or, il y avait également au collège un garçon qu'ont certainement connu l'un ou l'autre des députés ici présents, qu'on considérait comme un communiste et qui dirigeait, à l'époque, le parti ouvrier-progressiste. Il a présenté cette requête lors d'une réunion au cours de laquelle on nous a demandé, en tant qu'étudiants, d'adhérer à cette association. A l'époque, je m'y suis opposé. Je me suis opposé à cette adhésion, parce que j'avais compris qu'il s'agissait d'un organisme de façade. Un des députés ici présents se souviendra peut-être de ces circonstances. Il me semble qu'il y était aussi. A l'issue de la réunion on m'a proposé de m'adresser à la Gendarmerie royale du Canada pour vérifier s'il s'agissait d'une association de façade pour les communistes. A cette fin, je me suis rendu au quartier général de la Gendarmerie et j'ai demandé à l'huissier à l'entrée s'il s'agissait d'une association de façade communiste. Il m'a immédiatement fait entrer chez un officier, qui, dès que je lui ai posé cette question m'a confié à l'officier responsable et, quelques instants plus tard, je me suis trouvé dans le bureau du commissaire Wood. Celui-ci a examiné la question avec moi.

Il m'a posé un certain nombre de questions à ce sujet, entre autres pourquoi je supposais qu'il en fut ainsi. Puis, s'adressant à un caporal,

il lui a dit: "Voudriez-vous aller voir si nous avons quelque chose sur ce monsieur et aussi sur Peters." Quand le caporal est revenu avec le dossier des communistes, j'ai constaté qu'il était très mince. Mais quand il a apporté le mien, j'ai constaté qu'il était assez volumineux. Il m'a signalé certaines choses que ce dossier contenait alors.

M. Howard: Je voudrais brièvement me renseigner, mais non pas sur le même sujet de notre discussion. Le ministre voudrait-il nous dire combien de membres de la Gendarmerie sont affectés à ce que j'appellerais le service des narcotiques, ou celui qui s'occupe plus spécialement de découvrir ou de s'occuper du flot de narcotiques qui se déverse dans notre pays et de l'arrestation de ceux qui en possèdent ou en font le commerce?

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je crois pouvoir obtenir le renseignement souhaité dans un instant ou deux. Je pourrais, peut-être répondre à la question quand nous étudierons le crédit n° 364. J'espère avoir alors la documentation nécessaire. Cela relève de la rubrique "Services terrestres et aériens et division de formation—Fonctionnement et entretien". Je tâcherai d'avoir les renseignements nécessaires quand nous en serons là.

M. Howard: Je voudrais aller au delà des données statistiques. Pourrais-je parler des stupéfiants dans le cadre de l'examen du crédit n° 364?

L'hon. M. Fulton: Oui, car les équipes des narcotiques du Service de la sûreté travaillent dans le cadre des Services terrestres et aériens.

(Le crédit est adopté.)

Services terrestres et aériens et division de formation—

364. Fonctionnement et entretien, \$35,227,872.

L'hon. M. Fulton: Je n'ai pas encore les renseignements. Il faut un peu de temps pour les obtenir parce que les équipes des narcotiques font partie du Service de la sûreté et que la ventilation existe selon les divisions, mais non selon les équipes de narcotiques. Nous devons par conséquent isoler les équipes des narcotiques dans chaque division. Nous y travaillons. Le député pourrait peut-être exposer ses observations générales et je verrai si je puis lui fournir les précisions.

M. Howard: En général, mes remarques se rapporteront à la question de savoir d'où viennent surtout les narcotiques. De quel pays entrent-ils au Canada et dans quel port d'arrivée se concentre l'importation de stupéfiants? De quels pays proviennent-ils en général? Entretient-on des relations étroites avec les divisions ou les services des stupéfiants